

# Pompes à chaleur air/eau

Du 20 février au 31 décembre 2019

Jusqu'à 300 € remboursés\* pour l'achat d'une Compress 3000 AWS et Compress 6000 AW



Pour l'achat d'une pompe à chaleur  
Compress 3000 AWS (unité intérieure et extérieure)

Pour l'achat d'une pompe à chaleur  
Compress 6000 AW (unité intérieure et extérieure)

200 €  
remboursés\*



300 €  
remboursés\*



Pour bénéficier de l'offre, le particulier devra s'inscrire au programme prime énergie EDF<sup>(1)</sup> avant la signature du devis de travaux et envoyer au plus tard le 31 décembre 2019 (le cachet de La Poste faisant foi) à :

elm.leblanc SAS - Opération EDF 2019 - 124, 126 rue de Stalingrad - 93711 DRANCY CEDEX ; les éléments suivants :

le coupon de l'offre concernée, la lettre d'engagement EDF (reçue par e-mail après inscription sur le site [www.prime-energie-edf.fr](http://www.prime-energie-edf.fr)), une copie de la facture d'achat (date comprise entre le 20/02/2019 et le 31/12/2019), un Relevé d'Identité Bancaire (où figure votre IBAN BIC complet).

Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 31 janvier 2020. Délai de remboursement : 6 à 8 semaines à compter de la date de réception du dossier conforme.

Offre réservée aux particuliers majeurs résidant en France Métropolitaine, limitée à un remboursement par personne même nom, même prénom, même adresse et/ou même IBAN BIC et non cumulable avec les autres opérations commerciales en cours. Offre limitée à 200 dossiers.

\* Pour en savoir plus sur les modalités de l'opération, rendez-vous sur le site  
[www.bosch-chauffage.fr](http://www.bosch-chauffage.fr)

<sup>(1)</sup> Dans le cadre d'un partenariat conclu avec EDF, Bosch Thermotechnologie accorde un avantage au client final sur ce matériel s'il est installé par un professionnel.